

École SAINT-MATHIEU

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement (ci-après le CÉ) de l'école Saint-Mathieu. Tenue le mardi 11 juin 2024 à 19h00 au salon du personnel.

SONT PRÉSENTS :

Madame Stéphanie Daigneault,	présidente, membre - parent
Monsieur David Hardy,	vice-président Membre – parent
Madame Mariange Lefebvre,	Membre – parent
Madame Caroline Bernier,	Membre – parent,
Madame Julie Lavallée,	Membre - parent
Madame Julie Gauthier ,	Membre - responsable du SDG
Madame Amélie Tétrault,	Membre - enseignante
Madame Geneviève Séguin,	Membre - enseignante
Madame Dominique Roy,	Membre–représentant de la communauté

SONT ABSENTS :

Madame Marie-France Bernier,	Membre - enseignante
Madame Jessica Thibault,	Membre – personnel de soutien

PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Madame Donia Salehabadi	Directrice
-------------------------	------------

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Daigneault fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19h10

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Daigneault fait la lecture de l'ordre du jour.

Nous ajoutons trois points de discussion.

CÉ-23/24-42 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Mariange Lefebvre. il est résolu à la majorité des voix exprimées, **D'ADOPTER** l'ordre du jour.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 FÉVRIER 2024

CÉ-23/24-43 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Dominique Roy il est résolu à la majorité des voix exprimées, **D'APPROUVER** le procès-verbal de la rencontre du 7 mai 2024.

4. SUIVIS AU COMPTE RENDU

Aucun suivi n'est nécessaire outre le fait que Madame Donia Salehabadi va faire un suivi concernant le formulaire de consultation des élèves dans les prochains jours.

5. PAROLE AU PUBLIC

Aucune personne du public.

6. INFORMATION DU COMITÉ DES PARENTS

7. AFFAIRES EN COURS RELATIVES AU CONSEIL

7.1 ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE

- Nous confirmons le plan de lutte.
- Nous souhaitons que la communication soit plus fluide.
- En parallèle, nous proposons que soient réfléchies des initiatives positives et actives pour créer des contextes.

CÉ-23/24-44

EN CONSÉQUENCE, sur proposition, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'*évaluation du plan de Lutte*.

7.2 RAPPORT ANNUEL

L'article 82 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de service scolaire;

L'article 83 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le CÉ informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité;

Le CÉ a préparé un rapport annuel de ses activités pour l'année scolaire 2023-2024.

Ce rapport annuel des activités du CÉ et de l'école a été présenté aux membres par la présidente;

Les membres du CÉ échangent à ce sujet.

On souhaite que Dominique Roy soit ajouté à la liste des membres du CÉ et certains membres du personnel ont changé en cours d'année.

Il faudra aussi corriger le nombre d'élèves.

CÉ-23/24-45

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Dominique Roy il est résolu [à l'unanimité **D'ADOPTER** le rapport annuel des activités du conseil d'établissement et de l'école pour l'année scolaire 2023-2024, dont une copie est jointe à l'annexe 1 de ce procès-verbal;

DE MANDATER la directrice pour transmettre une copie de ce rapport annuel au centre de services scolaire au cours des prochains jours et pour le déposer sur le site Web de l'école afin de le rendre public et d'ainsi informer les parents et la communauté.

7.3 RAPPORT SOMMAIRE, BUDGET 2024-2025

L'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par la directrice de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire.

L'article 96.24 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil d'administration y donne suite.

Le budget annuel de l'école a été présenté au CÉ par la directrice.

Ce budget est basé sur la prévision d'inscriptions pour la prochaine année et il maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres.

Les encadrements financiers prévoient qu'une partie des allocations reçues du MEES peut être réservée à l'établissement afin de financer une juste part des frais pour l'opération du service de garde. La somme de 10 000\$ a été présentée au CÉ par la directrice à cette fin.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet.

CÉ-23/24-46

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Stéphanie Daigneault il est résolu à l'unanimité **D'ADOPTER** le budget annuel de l'école tel que proposé par la directrice pour l'année scolaire 2024-2025 dont une copie est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER la directrice pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au Centre de services scolaire des Patriotes pour qu'il l'approuve;

7.4 SORTIE DES 6^E ANNEE

Une sortie aura lieu en septembre pour les élèves de 6^e année au Mont-St-Grégoire.

CÉ-23/24-47

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Caroline Bernier, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées, **D'APPROUVER** cette sortie et les frais chargés aux parents.

7.5 RENTRÉE PROGRESSIVE

Madame Geneviève Séguin nous propose qu'une journée soit ajoutée pour faciliter l'intégration des élèves de la classe ÉLANS le 29 août prochain.

CÉ-23/24-48

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de David Hardy, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées, **D'APPROUVER** cette journée supplémentaire au calendrier pour cette classe.

7.6 FRAIS CHARGÉS AU PARENT ET CLASSE MULTI

Il y aura des classes multi-niveaux l'an prochain. Les frais chargés aux parents seront plus élevés dans ces classes.

CÉ-23/24-49

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Dominique Roy, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées, **D'APPROUVER** cette sortie et les frais chargés aux parents.

Points d'information

7.5 Retour sur le grand bazar

L'événement a été un succès pour cette première édition. On propose de répéter l'expérience l'an prochain en mai avec une meilleure planification.

7.6 Cinémomètre vivant

Notre service de police aura accès à des sacs à dos pour marcheurs pour sensibiliser les automobilistes à la vitesse en zone scolaire. Madame Donia Salehabadi vérifiera si le Centre de services des Patriotes accepte qu'on accepte de travailler avec les policiers pour cette campagne.

Madame Donia Salehabadi pourra l'envoyer pour l'adopter par courriel.

7.7 Programme d'activités au service de garde

Le service de garde a mis en place un programme d'activités qui utilisent les notions de mathématique, français et l'aide à la lecture pour assurer un suivi avec les élèves au niveau académique et qui en corrélation avec le projet éducatif.

7.8 Proposition d'achats

Julie Lavallée explique que certains élèves se plaignent de ne pas avoir accès à l'équipement sur la Cour. L'accès au matériel n'est pas tant l'enjeu, c'est plus de motiver les élèves à jouer en groupe. Cette discussion sera amenée au comité de la cour.

7.9 Horaire du préscolaire

Julie Lavallée propose que la direction observe la possibilité de bouger l'horaire du préscolaire pour que tous les élèves terminent à la même heure.

8. PAROLE À LA TECHNICIENNE DU SDG.

Julie nous indique qu'on a changé le traiteur pour la prochaine année. Le traiteur s'appellera MÉRANDA et on signera pour 2 ans.

9. PAROLE À LA DIRECTION, ENSEIGNANTS, ET PERSONNEL DE SOUTIEN

On se prépare pour la course des couleurs le vendredi 14 juin 2024.

10. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre est prévue le prochain, en présentiel le 27 août 2024 prochain.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Mme Daigneault indique que nous avons abordé chaque point à l'ordre du jour.

CÉ-23/24-48 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Gauthier, il est résolu à la majorité des voix exprimées,

DE LEVER la séance à 20h36

Stéphanie Daigneault, présidente

Donia Salehabadi, directrice